

DECISION N°2023-116
relative à la composition du
Comité d'Experts Spécialisé "Substance et produits biocides"

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 11 juillet 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Substances et produits biocides" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2023, pour une durée de 4 ans :

M. De Sousa (Georges), président
M. Adam (Olivier), vice-président
M. Aymard (Alain)
Mme Barranger (Emilie)
M. Berjeaud (Jean-Marc)
M. Cahuzac (Jean-Christophe)
Mme Chevalier (Sylvie)
M. Corbel (Gwenaël)
M. Greve (Pierre)
M. Hartemann (Philippe)
Mme Hellio (Claire)
Mme Hurtaud-Pessel (Dominique)
M. Soumet (Christophe)

.../...

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des produits réglementés est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 12/07/2023

Le Directeur général

Pr Benoit VALLET